

DELIBERATION

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Conseil du	27 juin 2019 à 19h00	Lieu	Maison des Associations et de la Culture Robert Lieb, 1 rue du Stade à Bischwiller
N° de la délibération	2019-CC-129	Titre	PLAN LOCAL INTERCOMMUNAL DU VAL DE MODER : modification simplifiée n°1 - approbation
Rapporteur	M. Jean-Lucien NETZER, Vice-Président	PJ	NOTICE EXPLICATIVE RAPPORT DE PRESENTATION REGLEMENT GRAPHIQUE
Date de la convocation	20 juin 2019		
Président de séance	M. Claude STURNI	PJ	NOTICE EXPLICATIVE RAPPORT DE PRESENTATION REGLEMENT GRAPHIQUE
Secrétaire de séance	M. Raymond GRESS		
Membres en exercice	74		
Présent(e)s	52	M. Claude STURNI, M. Jean-Lucien NETZER, M. Etienne WOLF, M. Philippe SPECHT, M. Raymond GRESS, Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Sylvie HANNS, M. André ERBS, M. Francis WOLF, M. Jean-Michel STAERLE, M. Jean-Daniel SCHELL, M. Pierrot WINKEL, M. Jean DILLINGER, M. Daniel DE BONN, M. Eric BASTIAN, M. Claude BEBON, M. Gérard BECKER, Mme Sophie BIEBER, M. André BURG, M. Daniel CLAUSS, M. Jean-Pierre DATIN, Mme Françoise DELCAMP, M. Patrick DENNI, M. Pierre FENNINGER, Mme Séverine FROMMWEILER, M. Daniel GAUPP, Mme Marie-France GENOCHIO, M. Rémy GOTTRI, M. René GRAD, M. Christian GUETH, M. Michel HARTMANN, Mme Mireille ILLAT, M. Jean-Pierre JOST, M. Clément JUNG, Mme Cathy KIENTZ, M. Luc LEHNER, Mme Marguerite LEMAIRE, Mme Stéphanie LISCHKA, Mme Michèle MULLER, M. Paul NOLTE, M. Rémy PETER, M. Claude RAU, M. Alain RHEIN, Mme Christine SCHMELZER, M. Alfred SLOVENCIK, M. Michel THIEBAUT, Mme Coralie TIJOU, Mme Michèle VOLTZ, M. Alain WACK, M. Damien WINLING, Mme Nadia ZAEGEL, M. Dany ZOTTNER.	
Présent(e)s Suppléant(e)s	8	M. Paul ADAM à M. Alex FERRY, M. Robert FRICKER à M. Jean-Luc LEONHARD, Mme Dorothee KRIEGER à M. Christian VIGHI, M. Jean-Marie SANDER à M. Daniel KLIEBER, M. Patrick SCHOTT à Mme Françoise KEIFF, M. Fernand VIERLING à Mme Daniëlle SCHUSTER, M. Etienne VOLLMAR à Mme Isabelle WENGER, M. Gérard VOLTZ à Mme Marie-Rose KERN.	
Absent(e)s non excusé(es)	4	M. Francis BRAYE, M. Laurent SUTTER, M. Eric VIAL, M. Francis WEBER.	

Procuration(s)

12

M. Jean-Denis ENDERLIN à M. Daniel DE BONN, M. Gunter SCHUMACHER à M. Raymond GRESS, M. François ANSTETT à M. Alfred SLOVENCIK, Mme Isabelle DEUTSCHMANN à M. Daniel CLAUSS, M. Jean-Yves FREIBURGER à M. Gérard BECKER, M. Dominique GERLING à Mme Isabelle DOLLINGER, M. Claude LAMBERT à M. Philippe SPECHT, M. Vincent LEHOUX à Mme Christine SCHMELZER, Mme Simone LUXEMBOURG à M. André ERBS, M. Patrick MERTZ à M. Jean-Lucien NETZER, M. Guy REPP à M. Michel HARTMANN, M. Jean-Marc STEINMETZ à M. Pierrot WINKEL.

N° de la délibération	2019-CC-129	Titre	PLAN LOCAL INTERCOMMUNAL DU VAL DE MODER : modification simplifiée n°1 - approbation
Rapporteur	M. Jean-Lucien NETZER, Vice-Président		
Service référent	Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement		

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Val de Moder, couvrant les communes de Bitschhoffen, Engwiller, Kindwiller, Niedermodern, Uhrwiller et Val de Moder, a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 13 mars 2014.

Depuis son approbation le PLUi a été modifié le 14 juin 2016 et le 7 février 2019 par délibération du Conseil Communautaire et a fait l'objet d'une mise en compatibilité par arrêté du 14 juin 2016 et d'une mise à jour par arrêté du 22 juin 2017.

A l'occasion de l'enquête publique sur la modification approuvée le 7 février 2019 deux erreurs matérielles concernant la commune de Kindwiller ont été relevées. Il s'agit d'une erreur dans la profondeur de la zone UB le long de la rue de la Liberté et le long de l'impasse Bellevue qu'il y a lieu de porter à 50 mètres de profondeur à compter de l'alignement dans un souci d'équité sur l'ensemble du ban de la commune.

La rectification de ces deux erreurs matérielles relevant de la procédure de modification simplifiée, le Conseil Communautaire en date du 7 février 2019 a lancé la procédure et a défini les modalités de mise à disposition du public du dossier.

Le dossier de modification simplifiée n° 1 a été tenu à disposition du public du 23 avril au 24 mai 2019 inclus en mairie de Kindwiller (seule commune concernée) et à la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Cette mise à disposition n'a fait l'objet d'aucune observation.

Il est proposé d'approuver la modification simplifiée n°1 du PLUi du Val de Moder.

DECISION

Le Conseil communautaire,

sur la proposition du rapporteur,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L153-45 et L153-47,

VU la délibération du Conseil communautaire du 13 mars 2014 approuvant le PLUi du Val de Moder,

VU la délibération du Conseil communautaire du 7 février 2019 fixant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 1,

VU le projet mis à disposition du public du 23 avril au 24 mai 2019 inclus,

VU la consultation des personnes publiques associées,

VU la décision de ne pas soumettre le dossier de modification simplifiée n° 1 du PLUi du Val de Moder à évaluation environnementale délivrée par la MRAe en date du 17 avril 2019,


APPROUVE le dossier de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Val de Moder tel qu'il est annexé à la présente.

PREVOIT que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R153- 21 du code de l'urbanisme d'un affichage en mairie de Kindwiller et à la CAH durant un mois et d'une mention dans un journal.

PREVOIT que le dossier sera tenu à la disposition du public en mairie de Kindwiller et à la CAH ainsi qu'à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture.

2019-CC-129	PLAN LOCAL INTERCOMMUNAL DU VAL DE MODER : modification simplifiée n°1 - approbation	
Pour	72	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Le Président,



Claude STURNI

Résultat du vote	ADOpte A L'UNANIMITE
-------------------------	----------------------

Affiché le	9 juillet 2019
Envoyé en Sous-Préfecture le	9 juillet 2019
Enregistré en Sous-Préfecture le	9 juillet 2019
Identifiant de télétransmission	067-200067874-20190627-14526-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	2.1
Nomenclature Préfecture	Documents d urbanisme